

ACTUALITE CONVENTIONNELLE CCN 66

La négociation du 20 juillet sur le régime de prévoyance reste dans l'impasse

La séance de négociation de notre régime de prévoyance, programmée en urgence le 20 juillet 2018, s'est déroulée sans aboutir malheureusement à un consensus.

Par conséquent, le statu-quo persiste avec le risque que nous vous avons exprimé lors de notre dernier compte-rendu.

A savoir : une possible dénonciation des assureurs des contrats en cours au 31 juillet 2018.

Cette perspective signifierait que les garanties actuelles de notre régime de prévoyance ne seraient effectives que jusqu'au 31 décembre 2018.

Ce laps de temps doit être impérativement exploité par les partenaires sociaux pour maintenir nos garanties collectives.

Cette séance de négociation s'est traduite par « un dialogue de sourd » entre le syndicat employeur et les organisations syndicales opposées à la mise en place de l'avenant 344.

Nous vous épargnerons les détails techniques de ces échanges qui se sont focalisés principalement sur la question de la subrogation.

Certes, sujet très important, mais qui pour le moment ne répond pas à la véritable problématique qui est celle de réduire notre déficit.

Sachez, que la **CFTC**, mettra tout en œuvre pour sauvegarder notre régime de protection sociale.

La **CFTC** formulera dès la rentrée des préconisations aux partenaires sociaux afin de favoriser, nous l'espérons, l'émergence d'un consensus au service des salariés du secteur.

Dans l'attente, nous vous souhaitons à toutes et tous de passer de bonnes vacances.

Vos contacts

Jean-Marie FAURE	06.16.56.94.20	jmfaure@cftc-santesociaux.fr
Ali Laazaoui	06.12.02.00.70	alilaazaoui@hotmail.fr